

aux secteurs davantage touchés ou encore à la taille des sociétés concernées.

Ainsi, il apparaît que depuis 2008, le nombre d'emplois affectés par les faillites a eu tendance à baisser. En effet, ce nombre selon Graydon est passé de 6 733 à 5 724 en 2016 en Wallonie.

Quant aux secteurs d'activité, de 2008 à 2016, on voit que l'industrie voit son nombre de faillites diminuer de 20 % tandis qu'il augmente légèrement dans la construction – 8 % – et de manière plus soutenue dans l'horeca – +17 %. Ainsi, alors que l'industrie est un secteur ayant relativement une part importante d'entreprises âgées, le nombre de faillites a plutôt eu tendance à baisser, s'opposant ainsi à l'évolution des faillites des entreprises de plus de 25 ans.

Notons d'ailleurs que le nombre d'emplois perdus suite aux faillites dans l'industrie a également diminué passant de 865 à 612. Ainsi, il est important de remettre les chiffres des faillites dans une perspective plus large afin de pouvoir contextualiser ces chiffres même s'il n'est pas question de négliger ceux que vous avez mis en avant.

En effet, le fait que plus d'entreprises âgées soient concernées proportionnellement par les faillites peut légitimement faire craindre des pertes d'emplois plus importantes et une disparition plus ample d'acteurs dans des secteurs importants comme l'industrie, même si ce n'est pas le cas en l'occurrence.

Il n'y a pas dans le plan Commerce de mesures visant spécifiquement les entreprises de plus de 25 ans. Toutefois, en cherchant à soutenir et accompagner les commerçants désireux de s'adapter à l'environnement actuel notamment et par exemple du numérique, ce plan peut permettre à certaines entreprises du secteur du commerce de se renouveler et ainsi perdurer et se développer et d'éviter, malgré leurs nombreuses années d'existences, une fermeture qui aurait peut-être pu avoir lieu sans ce soutien.

La Cellule d'analyse économique et stratégique se penche sur les différentes questions touchant à notre économie, à son évolution et à sa structure ce qui regroupe notamment l'évolution des faillites. Elle veille, quant à cet aspect, à me fournir les informations les plus précises et les plus contextualisées afin de m'informer des tendances relatives à la cessation d'activités.

L'AEI met à disposition des entreprises en difficulté un centre d'appel, de renseignement et de réorientation, mais leur clientèle est composée en grande partie d'indépendants et TPE. Pour l'année 2016, les entreprises affichant plus de 25 ans d'existence représentaient 9 % du total des entreprises accompagnées. S'adressant principalement à des entreprises ayant de 5 à 20 années d'existence et n'ayant pas remarqué dans le cadre de son travail une évolution

nette des faillites affectant particulièrement les entreprises d'un certain âge, l'agence ne considère pas devoir à ce stade tirer des conclusions des chiffres soulevés par l'étude Graydon même si elle reste attentive à l'évolution des faillites et à la composition des entreprises concernées selon le secteur, la taille ou l'âge.

J'en viens maintenant aux actions et mesures.

Il existe tout d'abord les différents outils de veille et d'analyse, comme ceux que vous avez cités, qui peuvent informer et alerter le Gouvernement. Il existe, pour les entreprises, le Centre pour entreprises en difficulté au sein de l'AEI pour informer, conseiller et accompagner ces dernières et, pour les entreprises avec un projet de redéploiement, la SOGPA qui, sous différentes conditions, peut contribuer à apporter le financement nécessaire à leur stratégie de retournement.

Toutefois, le Gouvernement veille tout d'abord à consolider et développer son secteur économique en y impliquant les différentes forces vives au travers des projets de partenariats que suscite la politique des pôles de compétitivités, en y favorisant l'investissement, à la recherche et à l'innovation au travers des différentes aides disponibles et en soutenant les stratégies d'exportation de nos entreprises à l'aide des ressources de l'AWEx.

Enfin, le Gouvernement contribue également à dynamiser notre tissu économique en favorisant l'émergence de nouvelles entreprises à potentiel de croissance important au travers du financement des start-up par les filiales *spin-offs* des *invests* et notamment WING.

M. le Président. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Dire que la réponse était exhaustive serait un euphémisme. On vient de voter des nouvelles relativement décevantes pour les entreprises. Monsieur le Ministre, à travers votre réponse, je verrai plutôt le verre à moitié rempli. Je vous remercie.

QUESTION ORALE DE MME WARZÉE-CAVERENNE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « L'ÉTUDE DE L'UNION DES CLASSES MOYENNES (UCM) SUR LE RECOURS AUX AIDES À DESTINATION DES PME »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « l'étude de l'Union des classes moyennes (UCM) sur le recours aux aides à destination des PME ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Monsieur le Ministre, une enquête de l'UCM réalisée auprès de 400 chefs de petites et moyennes entreprises dévoile que les PME n'abuseraient aucunement des aides publiques puisque 72 % d'entre elles n'ont pas sollicité d'aides au cours des trois dernières années. Parmi ces entrepreneurs, 39 % affirment ne pas y faire appel par ignorance de leur existence et 26 % font de même étant donné la lourdeur administrative. Il apparaît qu'en général, plus d'un entrepreneur sur deux, 53 % précisément, ne demande jamais d'aide extérieure contre 15 % qui se font régulièrement conseiller.

Le 24 mai 2016, M. le Ministre me répondait que la dématérialisation des aides à la recherche devait être lancée pour septembre 2016. Quant à la réforme des aides de premier niveau, lancée fin 2015, le portefeuille électronique unique qui doit concrétiser la simplification devrait, quant à lui, être en vigueur au 1er janvier 2017.

M. le Ministre peut-il faire le point sur l'avancée de cet important dossier ? Quelles mesures envisagez-vous afin de cibler au mieux les entreprises vers qui proposer ces aides ? Ne serait-il pas opportun que les services de la DGO6 développent davantage de synergies avec des institutions telles que l'UCM, par exemple, pour aller directement proposer ces aides et en faire la meilleure communication possible auprès des entrepreneurs ? Quelle est votre lecture des résultats de l'enquête de l'UCM ?

M. le Ministre corrobore-t-il les chiffres de l'UCM en fonction des résultats dont il dispose ? Par ailleurs, il semblerait que ce portefeuille électronique ne soit toujours pas en ligne ou, à tout le moins, n'apparaît pas clairement sur le site du SPW et de la DGO6. Qu'en est-il aujourd'hui ? En effet, on voit toujours les sites « infosentreprises » et « MIDAS », aides publiques en Région wallonne, inchangés si ce n'est leur mise à jour.

Enfin, qu'en est-il de la réorganisation des services administratifs qui doivent accompagner la réforme et du rôle que peut jouer l'Agence pour l'entreprise et l'innovation ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt. - Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Madame la Députée, la simplification des dispositifs d'aides de premier niveau aux entreprises annoncée fin 2015 est une réponse aux constats réalisés par l'Union des classes moyennes.

Cette réforme est en voie de finalisation et en voici l'état d'avancement.

Ainsi, le 21 décembre dernier, le Parlement a examiné et adopté définitivement en séance plénière le cadre décretaal relatif à cette réforme.

L'article 38 du décret précise que la date d'entrée en vigueur est fixée au 1er mars.

Le 22 décembre, le Gouvernement adoptait en seconde lecture le projet d'arrêté portant exécution.

Ce texte est actuellement soumis à la Section législation du Conseil d'État qui remettra son avis dans les 15 jours.

L'ensemble du cadre juridique sera donc définitivement adopté pour la fin du mois et, comme je l'avais indiqué lors de l'examen, je viendrai vous présenter l'ensemble du dispositif courant mars.

Les développements informatiques sont également en cours de finalisation.

La communication autour de ce nouveau dispositif est aussi en cours de construction avec l'ensemble des partenaires.

Il va de soi que les partenaires locaux associés dès le lancement de cette réforme et qui la soutiennent seront intégrés dans la mise en œuvre.

Enfin, les administrations qui seront en charge de la gestion de ce nouveau dispositif – AWEX et DGO6 – se sont adaptées aux modifications engendrées par la réforme, ce qui implique notamment un traitement plus rapide de la demande.

La numérisation complète du processus de gestion du portefeuille d'aides permet en outre à la DGO6 d'assumer la gestion d'un nombre plus important de dossiers qu'auparavant à ressources constantes.

Durant l'année 2017, un suivi de la mise en œuvre de cette réforme sera organisé avec l'ensemble des parties prenantes afin d'en mesurer les effets tant internes que sur les bénéficiaires.

M. le Président. - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. J'entends bien que la machine est en route, que les outils sont en cours de mise en œuvre et que les différents services concernés sont de formation pour l'adaptation de ces nouvelles procédures.

Personnellement, je dirais simplement, Monsieur le Ministre, les maîtres mots à mettre, ce sont la communication, la simplification – on le répète assez –, mais certainement pas la suppression. Malheureusement, si la majorité continue dans le sens de ce jour concernant la suppression de certaines aides

que sont celles des indemnisations pour les indépendants suite aux nuisances pour travaux publics ou la suppression des primes à l'emploi, l'UCM aura des communiqués à faire sur ces suppressions plutôt que sur l'invitation à ces entreprises à avoir recours aux aides et cela est bien déplorable.

**QUESTION ORALE DE M. EVRARD À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU
NUMÉRIQUE, SUR « LES INITIATIVES POUR
RENFORCER L'ACTIVITÉ DES COMMERCES
LOCAUX »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Evrard à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « les initiatives pour renforcer l'activité des commerces locaux ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). - Monsieur le Ministre, en Province de Luxembourg, une initiative originale d'un jeune entrepreneur en communication et événementiel propose aux citoyens intéressés une carte de multiréductions. Celle-ci offre des avantages dans les différents commerces affiliés à sa plateforme, nommée ici, en l'occurrence, Shootlux.

Shootlux regroupe une communauté de 2 400 personnes via les réseaux sociaux et dispose d'un site Internet pour valoriser ses activités.

Pour mettre en place ce projet, il a reçu le soutien de l'UCM qui propose à ses membres un tarif préférentiel pour assurer leur visibilité et un ciblage marketing spécifique sur la plateforme en question.

Cet exemple de collaboration vise à renforcer l'attractivité des commerces locaux en incitant la population à faire leurs achats dans les commerces de proximité ou de leur commune en particulier.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous préciser quels types de soutien peut recevoir ce genre d'initiatives et les modalités d'exécution ?

Quel peut être le rôle de l'AEI ou d'autres structures dans de tels cas de figure ?

Ce soutien est-il uniquement réservé aux ADL qui proposent très souvent le même genre de projets, en l'occurrence, des chèques commerces ?

Dans le cas des ADL justement, avez-vous reçu un feed-back des projets en faveur du commerce de proximité avec une évaluation des répercussions sur l'activité commerciale locale ?

Dans un domaine similaire, les communes reçoivent de plus en plus fréquemment des propositions de ce type, par exemple, pour des applications mobiles proposant des services divers.

Quelle est, Monsieur le Ministre, votre approche en la matière ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt. - Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Monsieur le Député, mes collaborateurs ont eu l'occasion de rencontrer, le 11 janvier, M. Sosset, initiateur du projet Shootlux. Shootlux est au départ une entreprise d'organisation d'événements qui élargit aujourd'hui son portefeuille en développant le projet *Shootlux card*. Le projet de cartes Shootlux vise à fidéliser les clients au commerce de proximité en leur offrant des réductions permanentes et qui permettent ainsi aux commerçants partenaires de bénéficier d'une présence Internet accrue.

Cette initiative s'inscrit pleinement dans le volet « Numérique » du programme « Wallonie - Commerces ». C'est pourquoi mes collaborateurs ont invité le porteur de projets à entrer en contact avec l'Agence du numérique en charge de la réflexion et de la mise en œuvre de l'action « Ma ville dans ma poche » à destination des communes, ainsi que de la poursuite de l'action « Commerces connectés ». Néanmoins, nous ne pouvons favoriser un opérateur privé au détriment d'autres, tant dans les villes et communes qu'auprès des commerçants. L'Agence numérique pourra néanmoins présenter ce projet, comme toute autre liée au commerce de proximité sur la plateforme Digital Wallonia.

En ce qui concerne les agences de développement locales, je vous rappelle que leurs missions et budgets sont prévus dans le décret du 22 mars 2004 pour lesquelles un suivi est effectué par un comité de pilotage, sous la présidence de la ministre de l'Emploi.

Dans le cadre du programme « Wallonie-Commerces », les ADL, comme les ASBL de gestion de centres-villes sont considérées comme des opérateurs importants et essentiels. En plus de les associer à la mise en œuvre d'actions, nous veillerons à répertorier les actions de ces structures même d'ores et déjà sur leur territoire.

Enfin, l'Agence du Numérique a été chargée de déployer à l'échelle régionale une porte d'entrée numérique unique pour valoriser l'e-commerce et les e-commerçants. L'une des actions concrètes est notamment le développement d'une application « Ma ville dans ma poche » qui sera un agrégateur d'informations et de services, compagnon numérique du citoyen au quotidien. Bien entendu, des applications d'informations spécifiques de chaque ville pourront être mises en évidence dans l'application faite hier. Une